

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 28 novembre 2006

CG 06/4^{ème}/I-13

**EXPLOITATION D'UN SYSTEME
INNOVANT DE CONTROLE D'ACCES
AU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

En corollaire au projet relatif au Système d'Informations Géographique Départemental dont une démonstration, sur le thème du cadastre numérisé, a été présentée aux élus de la Première Commission le 23 Juin dernier, l'outil de gestion informatique du Service Départemental des Transports a été renouvelé comme prévu cette année (Délibération du 27 juin 2005 – Système d'Informations Géographique Départemental).

Opérationnel depuis le début de l'été, cet outil est interfacé au Système d'Informations Géographique Départemental et permet une représentation des circuits et des points de montée.

L'efficacité de ce nouveau système devrait nous conduire, compte tenu de l'importance de notre politique de transport qui concerne plus de 13 000 élèves, pour un coût de 9,2 millions d'euros, à rechercher son optimisation par la mise en oeuvre d'un outil de suivi en temps réel des élèves pris en charge.

J'ai donc demandé à l'Agence de Développement Economique de Tarn-et-Garonne et à notre Service Informatique, dans la perspective de proposer le remplacement éventuel de l'actuel système d'identification des élèves (constitué d'une carte de transport annuelle imprimée, présentée aux transporteurs), que soit mis en oeuvre **un système de contrôle d'accès embarqué dans les transports**, connecté à l'outil de gestion informatique des transports scolaires.

Chaque élève serait ainsi pourvu, en début d'année scolaire, d'une carte de transport unique, infalsifiable et robuste.

Cette carte pourrait être utilisée tout au long de la scolarité de l'élève, quel que soit l'établissement qu'il fréquente, les circuits de transport qu'il emprunte voire, dans le temps, lui permettre d'accéder à d'autres services, comme la restauration scolaire, l'inscription aux médiathèques municipales...

Chaque véhicule de transport scolaire devrait être équipé d'un système autonome de lecture de données pour le contrôle de la validité de la carte de chaque élève pour le trajet concerné.

Ce dispositif devrait assurer, en temps réel, voire en léger différé, la mise à jour de l'outil de gestion informatique des transports scolaires par une liaison radio (GSM-DATA / GPRS / EDGE / UMTS).

Les principaux bénéfices de ce système seraient :

- **la vision exacte des besoins** en transport scolaire sur le Département, pour une optimisation des circuits ;
- **le suivi précis du déplacement** des élèves par la géolocalisation, pour rassurer les parents ;
- **l'automatisation du contrôle d'accès**, pour décharger les conducteurs de cette tâche et améliorer l'efficacité de nos contrôleurs.

Ce projet innovant s'appuie sur la réussite technique de notre Système d'Informations Géographique Départemental qui a permis d'élaborer, en collaboration avec le service des Transports, une maquette dotée d'un système autonome de lecture de données, d'une balise de positionnement satellitaire – GPS – et d'un système de télécommunications sans fil – GPRS -.

Ce premier prototype, testé en juillet dernier, a rendu possible le suivi en temps réel, sur la commune de Montauban, du trajet d'un véhicule mais, aussi, du lieu d'entrée et de sortie de chacun de ses occupants.

A chaque point de montée, l'outil était en mesure de restituer la liste des élèves – virtuels en l'occurrence – actualisée et leur destination.

Etant donné l'aspect novateur d'un tel système, la complexité éventuelle de sa mise en oeuvre, pour un service concernant plusieurs milliers d'élèves répartis sur 300 lignes de transports, je vous propose de recourir à un contrat de partenariat public – privé.

Ce type de contrat permet, sur une durée relativement longue – environ cinq ans – d'établir un partenariat avec une ou plusieurs entreprises privées pour le financement d'investissement d'équipements nécessaires au service public comprenant la conception, la réalisation, l'entretien, l'exploitation et la gestion.

L'étalement, sur la durée du contrat, de la rémunération des partenaires et les objectifs de performance fixés dès la conclusion de la convention – amélioration attendue du service – doivent garantir la maîtrise du coût de ce projet estimé à moins de 100,00 € par mois et par véhicule pendant cinq ans et des frais d'étude estimés à moins de 25 000,00 €.

Je vous propose par conséquent qu'une mise en concurrence, selon la procédure du dialogue compétitif, soit organisée pour « concevoir, réaliser et exploiter un système innovant de contrôle d'accès au service des transports scolaires ».

Avant la mise en oeuvre de cette procédure, une expérimentation en vraie grandeur sera réalisée : elle sera présentée aux membres de la commission des transports pour validation.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le dossier présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- N'est pas opposé à l'étude d'une expérimentation limitée d'un système d'accès embarqué dans les transports scolaires;
- Décide de créer un groupe de travail chargé d'étudier le concept technique et de définir les conditions de l'expérimentation, dont les conclusions seront présentées à l'Assemblée départementale en 2007 ;

– Approuve, à cet effet, la composition suivante du groupe de travail :

• *représentants de la 1^{ère} commission*

- M. Bernard Dagen
- M. Jean Cambon
- M. Roland Garrigues
- M. Jacques Larroque
- M. Jean-Pierre Quéreilhac

• *représentants de la 3^{ème} commission*

- M. Robert Descazeaux
- M. Robert Bénech
- M. Jacques Roset
- M. Guy-Michel Empociello

• *représentants de la commission des transports*

- M. Raymond Massip
- M. Francis Garrigues

Adopté à l'unanimité.

Le Président,